



Réponse du Directeur général à la discussion de son rapport

Introduction

1. La session de 2008 de la Conférence internationale du Travail, qui s'est déroulée alors que règne dans le monde un climat d'incertitude aux niveaux économique, social et environnemental, a été l'occasion pour l'OIT de réfléchir sur ses choix stratégiques pour la période allant jusqu'à 2015. Dans les années à venir, cette session rappellera l'adoption de la Déclaration phare sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, qui résume à elle toute seule notre détermination à bâtir un monde meilleur en faisant la promotion du travail décent pour tous. Le succès de la Conférence revient pour une part non négligeable au Président de la Conférence, M. Salamín, ministre du Travail et du Développement social du Panama, et à ses Vice-présidents, M. Louh, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Algérie, M. Tabani, délégué des employeurs du Pakistan, et M^{me} Diallo, déléguée des travailleurs de la Guinée. Leurs compétences et leur efficacité ont largement contribué au succès de cette Conférence. Je tiens à manifester mon admiration pour le travail considérable et le savoir-faire de tous les membres des commissions de la Conférence. Je souhaite également saluer l'extraordinaire aptitude de l'ambassadeur Jayatilleka non seulement à diriger au cours de l'année écoulée les travaux du Conseil d'administration, mais aussi à gérer, avec les membres de son bureau, la préparation de cette session de la Conférence.
2. Un nombre record de femmes et d'hommes ont participé cette année à la Conférence. Les délégués accrédités étaient au nombre de 2 869, dont un peu plus de 25 pour cent étaient des femmes, ce qui constitue une amélioration par rapport aux années précédentes; en 2002, par exemple, les femmes représentaient un peu plus de 20 pour cent des délégués. Toutefois, elles sont souvent désignées en tant que conseillères ou suppléantes et, cette année, un peu plus de 19 pour cent d'entre elles seulement étaient des déléguées titulaires. Quarante-cinq délégations nationales comportaient un tiers de femmes et 18 comptaient au moins autant de femmes que d'hommes. Je félicite les pays qui ont amélioré leur représentation féminine à la Conférence, mais je suis convaincu que des efforts plus importants doivent être accomplis pour parvenir à une participation d'un tiers au moins – et de préférence égale – des femmes à la Conférence. Sur les 270 communications lors des séances plénières de la Conférence, je constate avec regret que 46 seulement ont été présentées par des femmes. Je souscris sans réserve à la déclaration de M^{me} Awassi Atsimadja, déléguée des employeurs du Gabon, qui a demandé instamment aux organisations d'employeurs d'Afrique de faire «montre d'une grande volonté d'ouverture en osant le changement par la désignation de plus de femmes déléguées et conseillères techniques à la Conférence internationale du Travail, ainsi que pour le rôle de plus en plus visible dans des postes stratégiques et de décision donnés à celles-ci dans nos organisations

d'employeurs nationales, que ce soit au niveau des confédérations ou des groupements ou syndicats sectoriels, ou au niveau panafricain».

Visites présidentielles

3. La Conférence a eu l'honneur de recevoir le Président de la République de Slovénie, M. Danilo Türk, et le Président du Panama, M. Martin Torrijos, ainsi que le Premier ministre du Royaume du Lesotho, M. Mosisili, qui a pris part à un débat de haut niveau sur la crise alimentaire.
4. Dans son allocution, le Président Türk a appelé l'attention sur la création de possibilités d'emploi, la mise en œuvre des normes fondamentales du travail, de la protection sociale et du dialogue social en tant qu'«objectifs d'une importance mondiale». Il a insisté sur le rôle que l'OIT doit jouer en faisant mieux comprendre le caractère primordial des éléments de l'Agenda du travail décent et leur utilité pour l'élaboration des politiques et la coopération nationales et internationales à l'heure de la mondialisation. En tant que premier Président en exercice de l'Union européenne (UE) à prendre la parole devant la Conférence internationale du Travail, l'orateur a plaidé en faveur d'une mise en œuvre à l'échelle mondiale de l'Agenda du travail décent et a réaffirmé qu'il constitue un élément essentiel de la stratégie de Lisbonne de l'UE pour la croissance et l'emploi. Il a remis en question la conviction selon laquelle «les technologies modernes ont offert des chances égales à tous dans le monde et des possibilités comparables, et promettent un grand avenir pour tous». A son avis, ces technologies «ne se traduisent pas automatiquement par plus de liberté et plus de justice ou par une paix plus durable. La paix et la justice, y compris la justice sociale, demandent des efforts particuliers».
5. L'intervenant a déclaré dans ce contexte qu'«on attend de l'Organisation internationale du Travail qu'elle propose une stratégie efficace de travail décent pour orienter ses Etats Membres, les employeurs et les travailleurs». Pareille stratégie repose sur des postulats éthiques tels que le travail n'est pas une marchandise, le travail ajoute une valeur au processus de production et il est une valeur lui-même, le travail et la créativité vont de pair et représentent une «garantie fondamentale» pour le développement. Il a affirmé que le travail décent joue un rôle vital dans toute société parce qu'il représente la première mesure qui permet de sortir de la pauvreté. C'est le cas même dans des sociétés riches, comme en Europe. Toutefois, il a rappelé que «les subventions et les prestations sociales ne sauraient éliminer la pauvreté... La pauvreté subsiste sous forme d'exclusion sociale, alors que garantir un travail décent à tous est le seul moyen viable de lutter contre l'exclusion. Voilà pourquoi le concept de travail décent doit être appliqué dans le monde entier». Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne, des politiques actives de l'emploi, la modernisation de la protection sociale et l'investissement dans le capital humain afin de promouvoir la cohésion sociale et d'améliorer la flexibilité du marché du travail européen sont autant de questions fondamentales dont débattent tant les partenaires sociaux que les gouvernements. Afin d'évaluer comment se concrétise le travail décent, l'intervenant a suggéré «de combiner la mesure statistique des retombées des politiques et une évaluation juridique du niveau de respect des normes du travail reconnues». Il a souligné en conclusion qu'il croit en l'OIT et qu'il place ses espoirs dans l'avenir. «L'OIT a non seulement une grande expérience historique, mais également une mission importante à remplir aujourd'hui et un rôle décisif à jouer dans l'avenir. Je suis convaincu que la justice sociale et le travail décent seront des éléments marquants de cet avenir, de notre avenir commun, auxquels nous devons tous travailler.»
6. Le Président Torrijos a souligné la grande importance que revêt le travail décent pour «lutter contre la pauvreté dans le monde, notamment en milieu rural». Il a déclaré que «c'est là qu'on souffre le plus, qu'il y a le moins de possibilités et, par conséquent, c'est là

que nous devons concentrer nos efforts. En cette ère de progrès technologiques stupéfiants, la pauvreté est une honte universelle. Elle va à l'encontre de l'intelligence et de la solidarité humaine». Pour assurer une répartition égale des richesses, il a insisté sur l'importance de la volonté et de l'effort politiques et sur la nécessité du dialogue social fondé sur la consultation et la solidarité. Il a souligné qu'il est indispensable de commencer par répondre aux besoins essentiels de chaque individu pour réaliser l'objectif du travail décent – le seul moyen de «s'en sortir» vu que, «si l'on ne commence pas par donner un poisson, beaucoup n'auront même pas la force d'apprendre à pêcher. Ce n'est que lorsque la subsistance aura été assurée que l'on pourra créer les emplois décents auxquels nous aspirons tous».

7. Le Président Torrijos a fait ressortir que les personnes les plus touchées sont celles qui sont vulnérables et marginalisées, en particulier les populations autochtones qui vivent en milieu rural: «C'est en milieu rural que l'on constate le plus fort déficit de travail décent, que, jour après jour, la subsistance est la plus difficile, que l'on ressent le plus durement la cherté des aliments.» Il a exhorté «les chefs d'Etat et de gouvernement du monde entier à s'engager à mettre en œuvre des politiques intégrales pour donner un élan à la productivité, à la compétitivité et au travail décent» et il a souligné qu'il est fondamental d'exprimer la volonté politique d'instaurer la croissance économique, le développement et la justice sociale. «Le développement des qualifications et des compétences des travailleurs et des employeurs joue un rôle fondamental pour aller dans le sens de la productivité, de la croissance, de l'emploi et du développement.» Dans ce contexte, une volonté politique est nécessaire pour investir dans les individus, assurer l'efficacité et l'équité fiscales, appuyées et obtenues par le biais du dialogue social. Il a souligné le rôle essentiel du dialogue social, seule option «qui donne une véritable légitimité aux grandes décisions, la seule qui favorise la gouvernabilité et la stabilité institutionnelle. Il s'agit tout simplement de se concerter, de parvenir à des consensus». Il a cité à titre d'exemple le projet visant à élargir le canal de Panama pour illustrer les efforts accomplis par le gouvernement et par les partenaires sociaux pour faire respecter les droits du travail et pour dispenser une formation à ceux qui seront affectés à cette «nouvelle épopée», à l'opposé de ce qui s'est produit il y a une centaine d'années lors de la construction du canal. M. Torrijos a rendu hommage à la première décennie de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, et a surtout salué l'engagement de défendre et de renforcer le travail décent. Il a insisté de nouveau sur l'espoir du Panama «que d'autres conférences internationales comme celle-ci continueront de créer les conditions d'un dialogue harmonieux et franc. Elles sont un mécanisme pour surmonter les problèmes les plus pressants de l'humanité, et elles nous mettront sur la voie de la paix, de la justice sociale et du développement dans la dignité».

La justice sociale pour une mondialisation équitable

8. Le 10 juin, la Conférence a adopté la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, ce qui a constitué un succès exceptionnel. Les membres de la Commission du renforcement de la capacité de l'OIT (SILC) s'étaient fixé un objectif ambitieux: établir un document aussi important que la Déclaration de Philadelphie. Cette ambition a manifestement orienté et inspiré les discussions et les travaux de la commission et a contribué à dégager un consensus de haut niveau sur toutes les questions, même les plus controversées. De même que la Déclaration de Philadelphie a été en mai 1944 l'une des réponses aux défis de la reconstruction de l'après-guerre, de même la nouvelle Déclaration est l'expression de la pertinence des réponses qu'un dialogue social optimal peut apporter aux défis posés actuellement par la mondialisation.

-
9. La nouvelle Déclaration identifie ces défis mais elle s'attache aussi à y répondre en renforçant notre propre capacité, en respectant nos valeurs et notre histoire, en ces temps de mutation et d'épreuve. La Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable est un cadre de référence par lequel les plus hautes instances de décision de l'OIT reconnaissent les nouveaux impératifs du monde du travail, et notre détermination commune de renforcer notre réponse par le biais de l'Agenda du travail décent. Avec cette Déclaration et la résolution qui l'accompagne concernant le renforcement de la capacité de l'OIT d'appuyer les efforts déployés par ses Membres pour atteindre ses objectifs dans le contexte de la mondialisation, tous les mandants tripartites de l'OIT dans le monde ont placé le travail décent au cœur du système institutionnel de l'OIT. Cela implique de nouveaux changements – pour le Bureau, pour le Conseil d'administration, pour la Conférence, et je dois dire que je m'en félicite. Nous veillerons ensemble à ce que ces changements s'opèrent. Comme l'a indiqué M. Julien, porte-parole des employeurs à la commission: «Le consensus doit se poursuivre, et il doit enrôler tous les acteurs au service du développement, de la justice sociale et de l'emploi. Nous pensons que l'Organisation dispose avec cette Déclaration du meilleur outil qu'elle ait jamais eu pour répondre aux défis de la mondialisation.»
10. La Déclaration fait de l'Agenda du travail décent le moyen d'action principal pour instaurer la justice sociale en vue d'une mondialisation équitable. Les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, qui composent le travail décent, sont bien résumés dans ce document qui fait autorité. Ils sont considérés comme indissociables, interdépendants et se renforçant mutuellement. Il est clairement mentionné que toute défaillance dans la promotion de l'un d'eux porterait préjudice à la réalisation des autres, mais il est admis en même temps qu'il revient à chaque Membre, sous réserve des conditions et circonstances nationales ainsi que de ses priorités telles que définies par le biais du dialogue social, de déterminer comment réaliser ces objectifs. Comme l'a souligné le président de la commission, M. Elmiger: «Notre Déclaration démontre combien les défis de la mondialisation impliquent que les Etats assument pleinement leurs responsabilités. Il en va de leur légitimité même, car la mondialisation n'a pas dépossédé les Etats de leurs responsabilités en matière de politique sociale.» En outre, pour assurer la réalisation de ces objectifs, la nécessité d'une solidarité et d'une coopération entre tous les Membres de l'OIT est réaffirmée de même que l'importance des principes et des dispositions des normes internationales du travail. M. Patel, porte-parole des travailleurs, l'exprime très bien lorsqu'il déclare que «la vision de la Déclaration se fonde sur des principes de mise en œuvre effective, des partenariats solides, des mécanismes de suivi et un dispositif opérationnel efficace».
11. Cette Déclaration ne se borne pas à énoncer des principes essentiels; elle lance aussi un ferme appel à l'action – action de la part des Etats Membres afin qu'ils contribuent à la réalisation d'une stratégie intégrée pour la mise en œuvre des objectifs stratégiques de l'OIT, qui englobe l'Agenda du travail décent; action de la part de l'OIT pour qu'elle renforce sa capacité d'appuyer les efforts des Etats Membres et de mieux répondre à leurs besoins, en utilisant au mieux tout l'éventail de ses moyens d'action. Une série de propositions novatrices sont présentées et des orientations sont données concernant les mesures à prendre, notamment dans la résolution qui accompagne la Déclaration. Cette Déclaration fournit de précieuses indications dans différents domaines et rend compte des exigences et des attentes très fortes concernant les travaux de l'OIT. Elle constitue une invite à la créativité, à l'efficacité et à l'excellence. Comme l'a déclaré le rapporteur de la commission, M. Paixão Pardo, lorsqu'il a présenté le rapport, «les modalités d'application prévues par la Déclaration et son suivi visent toutes à améliorer la gouvernance et à développer la capacité de l'OIT en vue de mieux comprendre et de mieux répondre, avec les Membres, à leurs besoins actuels face aux effets de la mondialisation».
12. La Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable résulte d'un long processus de discussions et de consultations approfondies. Un esprit de

consensus a constamment animé les trois groupes et a toujours prévalu jusqu'à l'adoption finale et unanime du texte, ce qui devrait assurer une adhésion pleine et entière de tous à cette Déclaration: employeurs comme travailleurs, gouvernements du monde industrialisé ainsi que des économies émergentes et des pays en développement. La mise en œuvre de la Déclaration constitue un défi mais aussi une occasion exceptionnelle. Je suis persuadé que nous saurons ensemble saisir l'occasion que nous nous sommes donnée et assurer un bon suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Travail décent: défis stratégiques

13. Les discours prononcés en plénière par les délégués gouvernementaux et par les délégués des employeurs et des travailleurs ont fait ressortir deux thèmes importants: premièrement, les crises alimentaire, pétrolière et financière, et, deuxièmement, le rôle de l'Agenda du travail décent et d'une OIT plus forte dans les politiques nationales et internationales en faveur du développement durable.

Crises alimentaire, pétrolière et financière

14. Un débat de haut niveau sur la crise alimentaire a attiré l'attention sur la gravité de la crise alimentaire actuelle et sur la contribution que pourrait apporter l'Agenda du travail décent de l'OIT aux politiques visant à atténuer les difficultés causées par la flambée des prix alimentaires et à accroître la production agricole et le revenu des travailleurs ruraux pauvres ainsi que des petits cultivateurs. M. Mosisili, Premier ministre du Royaume du Lesotho, a déclaré que «les performances économiques d'un certain nombre de pays africains et de pays en développement à faible revenu dans d'autres régions du monde permettaient d'espérer qu'un certain nombre des objectifs du Millénaire pour le développement seraient atteints d'ici la date butoir de 2015. Malheureusement, les menaces que représentent l'instabilité des marchés financiers internationaux, les prix vertigineux atteints par le pétrole et, enfin, l'augmentation sans précédent des prix alimentaires se sont combinées pour annihiler tous ces espoirs». Il a indiqué que «toute crise alimentaire impose un fardeau particulièrement lourd aux catégories les plus pauvres et provoque des tensions sociales considérables, tout en constituant un terreau favorable à l'instabilité et à la multiplication des troubles sociaux. Des émeutes liées à la cherté des produits alimentaires et à l'augmentation des prix du pétrole se sont déjà produites dans plus d'une douzaine de pays dans le monde». La crise «favorise également des migrations massives entre les pays et entre les continents et accélère également l'exode rural à l'échelle nationale». Outre l'aide à court terme à apporter face à la crise alimentaire, le Premier ministre a demandé «des investissements, tant privés que publics, accompagnés d'un transfert de technologies appropriées ou adaptées et de leur diffusion dans les zones rurales en général et dans l'agriculture en particulier, ainsi que l'élévation du niveau de productivité», qui sont les défis essentiels que nous devons relever pour traiter la crise alimentaire. Il a signalé que «l'éducation, la formation et l'accès à de bons soins de santé sont essentiels pour l'élévation de la productivité dans les zones rurales comme dans les zones urbaines. L'amélioration du stockage de produits alimentaires et des systèmes de distribution efficaces permettrait également d'atténuer l'effet de la crise. De telles mesures pourraient également contribuer à la création de possibilités d'emploi dans les zones rurales et, partant, de ralentir, voire de stopper, l'exode rural vers les centres urbains». Il a souligné pour conclure que le Lesotho, qui fait partie des pays les moins avancés, s'efforce d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens: «Les stratégies et les programmes qui permettront d'alléger, à défaut de supprimer, la souffrance de nos peuples ne sauraient être remis à plus tard. L'OIT et tous ceux qui œuvrent véritablement à la mise en œuvre de son mandat ont un rôle central à jouer pour alléger les souffrances dues aux crises pétrolière et alimentaire, ainsi qu'au changement climatique.»

-
- 15.** M. O'Reilly, le délégué des employeurs de la Nouvelle-Zélande participant au débat, a défini six réponses possibles. «Premièrement, il faut absolument encourager l'approvisionnement, produire davantage de denrées alimentaires et les mettre sur le marché. Deuxièmement, nous devons mettre beaucoup plus d'hectares en culture de façon soutenable et veiller à ce que la terre soit exploitée de la manière la plus productive possible. Troisièmement, il faut absolument proposer aux agriculteurs un plus grand choix de cultures et leur faciliter l'accès aux moyens de financement et aux marchés. Quatrièmement, nous devons trouver le moyen de réduire la vulnérabilité des foyers grâce à des politiques durables. Cinquièmement, il nous faut impérativement centrer nos efforts sur l'accroissement de la productivité grâce, en particulier, aux technologies nouvelles. Enfin – et c'est capital –, il nous faut réaffirmer notre foi dans le commerce, notamment dans les échanges alimentaires.» Il a souligné que l'OIT doit axer ses efforts sur des réponses qui se situent dans les limites de son mandat, de ses compétences et des contraintes budgétaires et a indiqué que la création d'entreprises et le développement de la protection sociale sont des domaines d'intervention essentiels pour l'Organisation. L'intervenant a salué la création par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies d'un groupe de travail chargé de lutter contre la crise alimentaire mondiale sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies et a invité l'OIT «à jouer un rôle de premier plan au sein de ce groupe de travail en y faisant participer des représentants du secteur privé et des syndicats».
- 16.** M. Oswald, le délégué des travailleurs participant au débat, secrétaire général de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes, a rappelé qu'en 1996 la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale considérait «intolérable que plus de 800 millions de personnes dans le monde, et plus particulièrement dans les pays en développement, n'aient pas une nourriture suffisante à leurs besoins nutritionnels essentiels». Que les prix des denrées alimentaires soient élevés ou bas, le nombre de personnes souffrant de la faim ne diminue pas et est aujourd'hui estimé à plus de 850 millions malgré une très forte augmentation du commerce agricole. «Les principales victimes de cette violation du droit à l'alimentation sont les femmes et les hommes – près de 500 millions – qui contribuent à la production des aliments dont nous dépendons tous, je parle des travailleurs agricoles.» En même temps, les grandes sociétés qui dominent les chaînes d'approvisionnement des produits alimentaires annoncent des bénéfices considérables. Critiquant les analyses officielles faites récemment de la crise alimentaire, l'intervenant a fait observer que la force motrice qui a poussé à la libéralisation des échanges agricoles au cours des dix dernières années, la montée fabuleuse de l'influence, du pouvoir et des parts de marché des sociétés transnationales, non seulement de part et d'autre des frontières, mais aussi sur les marchés locaux et nationaux grâce aux échanges internes avec leurs filiales, n'est absolument pas mentionnée. Il a aussi soutenu que la spéculation dans les matières premières influait fortement sur les prix des produits alimentaires et il a jugé «indispensable de mettre en place un dispositif de régulation au niveau national et aux différents niveaux locaux et de mettre en œuvre les normes de l'OIT, afin que ces flux de capitaux profitent au travail décent, à la diminution de la pauvreté et à une sécurité alimentaire durable. Il faut que les gouvernements disposent du droit de pouvoir protéger la nourriture et les travailleurs du secteur alimentaire, et qu'ils soient en mesure d'exercer ce droit. C'est la raison pour laquelle l'OIT doit jouer un rôle central dans l'action des institutions de l'ONU en faveur de la sécurité alimentaire».
- 17.** M. Bâge, président du Fonds international de développement agricole, a décrit le rôle du Groupe de travail du Secrétaire général des Nations Unies qui élabore un cadre d'action global pour lutter contre la crise alimentaire. Il a estimé que ce groupe de travail «définira une approche stratégique et coordonnée qui tiendra compte des aspects à court terme et à long terme de la crise, la tâche la plus importante étant de répondre aux besoins alimentaires. Par le passé, très souvent, c'était le seul domaine d'action, mais

l'augmentation de la productivité et de la production agricoles, notamment celles des petites exploitations, est essentielle sur le plus long terme, afin d'éviter une autre crise alimentaire dans un proche avenir». L'intervenant a pris comme point de départ le fait que «les trois quarts des personnes en situation d'extrême pauvreté vivent en zone rurale et dépendent, directement ou non, de l'agriculture pour subsister. Ces populations, ainsi que les populations urbaines pauvres, sont les plus vulnérables à la cherté des prix alimentaires». Le sous-investissement provoqué en partie par une forte baisse de l'aide au développement rural et agricole a entraîné un recul du taux annuel de croissance de la productivité, qui est passé de 4-6 pour cent au début des années quatre-vingt à 1-2 pour cent environ aujourd'hui. Il convient d'inverser la tendance pour «tenir le rythme et assurer à l'échelle nationale et mondiale une augmentation d'environ 50 pour cent de la production alimentaire, augmentation qui sera nécessaire d'ici à 2030, et d'environ 100 pour cent d'ici à 2050». Mettant l'accent sur les possibilités dont disposent les petits cultivateurs d'accroître la production et de relever leur niveau de revenu souvent très bas, l'intervenant a recommandé de «prêter assistance aux gouvernements afin que ceux-ci puissent négocier avec les grands acteurs du secteur privé des arrangements viables avec les plans politique, social, environnemental et autres». Il a conclu en soulignant que l'essentiel est de soutenir les organisations d'agriculteurs, de producteurs et d'ouvriers agricoles, qui sont souvent très faibles. «Elles représentent en général les populations les plus pauvres, les plus faibles et les plus vulnérables des pays en développement, et c'est d'elles que dépend la réalisation de l'Agenda du travail décent.»

- 18.** Lors de la discussion générale, de nombreux orateurs ont exposé les effets ressentis dans leurs pays et ont évoqué le rôle que pourrait jouer l'Agenda du travail décent de l'OIT pour faire face à la crise alimentaire et à la crise financière qui sont interdépendantes. M^{me} Abdel Hady, ministre de la Main-d'œuvre et des Migrations de l'Égypte, a déclaré que «tout cela a des conséquences sur les conditions de vie des populations du monde, en particulier des plus pauvres, notamment les travailleurs et les groupes marginalisés, y compris les travailleurs migrants et leurs familles, les personnes qui ont des besoins particuliers, les travailleurs du secteur informel et les femmes qui font l'objet de discrimination dans le monde du travail». M^{me} Siptey, ministre de la Fonction publique et du Travail du Niger, a déploré que «les pays en développement subissent durablement les affres de cette crise avec la hausse généralisée des prix, en particulier ceux des produits dits de première nécessité, à savoir les produits alimentaires». M^{me} Thienthong, ministre du Travail de la Thaïlande, a exposé la situation des travailleurs pauvres en milieu rural qui «cherchent à compléter leurs revenus pendant la morte saison. La plupart se rendent dans les grandes villes ou sont employés à l'étranger. Beaucoup trouvent des emplois occasionnels ou temporaires mais, en raison de leurs faibles qualifications et de l'absence de perfectionnement, la plupart d'entre eux se retrouvent pauvres et marginalisés ou migrants vulnérables à l'étranger». Pour M. Lozano Alarcón, ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du Mexique, ce contexte exige que «les organisations d'employeurs et de travailleurs participent de manière engagée pour qu'avec les gouvernements elles puissent travailler à renforcer le tripartisme, le dialogue social et l'adoption d'actions qui permettent de faire face à la crise et de satisfaire les objectifs du Millénaire pour le développement». M. Cockcroft, secrétaire général de la Fédération internationale des ouvriers du transport, a admis que «la crise des crédits, la flambée des prix du pétrole et des denrées alimentaires et les changements climatiques qui menacent de plus en plus notre planète montrent bien que les forces du marché ne peuvent pas à elles seules produire des emplois décents, des conditions de vie décentes ou encore une croissance durable».
- 19.** M^{me} Chao, Secrétaire d'Etat au Travail des Etats-Unis, a contesté l'affirmation figurant dans mon rapport selon laquelle un faisceau d'événements convergents nous place dans une situation que nous n'avons pas vue depuis la Grande Dépression et a affirmé que cette comparaison est erronée et inappropriée. Elle a estimé que l'OIT devait «se concentrer sur sa mission centrale de renforcement des capacités dans les ministères du Travail et de

l'Emploi, notamment dans la formation des travailleurs, la promotion d'une main-d'œuvre flexible à même de s'adapter aux changements rapides des conditions de travail, l'aide à garantir la protection des lieux du travail et l'adhésion aux principales normes du travail internationalement reconnues sur les politiques économiques favorisant la création d'emplois». M. Silva Santos, délégué des travailleurs du Brésil, a soutenu que la récession économique mettait en danger des avancées durement acquises par les travailleurs. Il a déploré en particulier la «financiarisation» de l'économie mondiale, qui met en péril les emplois et finit par accroître la pauvreté. M. Varela, délégué des employeurs des Philippines, a lui aussi exprimé son inquiétude au sujet de l'impact de la crise financière mondiale qui se propage sur les groupes les plus vulnérables. Il a souligné que, «malgré tous les avantages qu'elle promet, la mondialisation économique n'a pas vraiment permis de mettre tout le monde sur un pied d'égalité», en précisant que «l'envergure prise par les principaux acteurs, avec leurs vastes réseaux de production et de distribution, et la force financière associée à une domination technologique ont finalement privé les petits acteurs de toute possibilité de s'en sortir».

Travail décent, développement durable et une OIT plus forte

20. Tout en exprimant leurs préoccupations concernant les risques qui pèsent actuellement sur la réalisation de l'objectif du travail décent pour tous, de nombreux orateurs en ont profité pour évoquer la contribution à moyen terme de l'OIT au développement durable sur les plans économique, social et environnemental. Un certain nombre d'orateurs ont exposé leurs points de vue sur l'orientation que l'OIT devrait prendre au cours des six prochaines années d'application du cadre stratégique jusqu'à 2015.
21. Plusieurs orateurs ont réaffirmé que le tripartisme et le dialogue social sont des valeurs particulières à l'OIT. M. Nakajima, délégué des travailleurs du Japon, a déclaré que «le tripartisme est précisément ce qui permet d'établir un équilibre entre la démocratie, le pouvoir réglementaire de l'Etat et les forces novatrices et productives du marché... Pour surmonter les difficultés de la mondialisation, un tripartisme fort est nécessaire». M. Muga, délégué des employeurs du Chili, a mis l'accent sur le rôle de l'OIT qui peut contribuer à créer la confiance nécessaire à un dialogue social effectif dans les pays et au sein des entreprises: «Lorsque travailleurs et employeurs établissent un dialogue sur la base d'informations partagées compte tenu de la réalité du travail et des activités de production de la société, la communication est facilitée de même que la possibilité de parvenir à des accords qui se traduisent par des relations de travail modernes et adaptées à un monde en constante mutation et qui lui permettent de relever de nouveaux défis». M. Tomada, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de l'Argentine, a évoqué le dialogue social qui «est une fin et un moyen. C'est une méthode et aussi une réponse institutionnelle. A n'en pas douter, c'est un moyen d'améliorer la société. Le dialogue social est une pratique propre à la démocratie; il est synonyme de respect des intérêts de tous, mais il ne fonctionne que si l'intérêt commun inspire les décisions des parties prenantes et si son objectif est d'améliorer la situation de l'ensemble de la société».
22. L'importance de l'adhésion de l'OIT aux normes internationales du travail a également été mentionnée par de nombreux orateurs. M. Potter, délégué des employeurs des Etats-Unis, a insisté sur l'importance qu'il y a à améliorer l'application pratique des normes internationales du travail. Décrivant l'expérience qu'il a acquise de la promotion de bonnes pratiques sociales dans des chaînes d'approvisionnement, il a déclaré que nombre d'entreprises cherchent à veiller «à ce que les fournisseurs respectent au moins leur propre législation nationale. A ce titre, les entreprises ont pour fonction de pallier les lacunes des gouvernements, qui ont parfois du mal à appliquer et à faire respecter leurs propres législations. Pour être fidèle à son idéal de justice sociale, l'OIT doit accorder la plus haute

importance à l'assistance technique et au renforcement des capacités, afin d'aider les gouvernements qui ont ratifié les instruments à s'acquitter des obligations qui leur incombent à ce titre». M. Ryder, secrétaire général de la Confédération syndicale internationale, s'est félicité de la proposition de lancer une campagne pour la ratification universelle des conventions sur les droits fondamentaux d'ici 2015. Il a déclaré que «ce serait une initiative capitale dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement qui, à l'instar de ces derniers, doit être considérée comme la traduction d'une inspiration minimale. Il faut une application beaucoup plus large des normes internationales du travail si l'on veut que le travail décent prévale». M^{me} Palli-Petralia, ministre de l'Emploi et de la Protection sociale de la Grèce, a soutenu que «nous devons renforcer la dynamique du travail décent, qui permet d'établir un lien entre l'augmentation de la productivité, le renforcement de la compétitivité et, par voie de conséquence, la croissance économique globale, d'une part, et la nécessité de redistribuer équitablement les fruits de la croissance, d'autre part».

- 23.** La nécessité d'organiser le progrès social au niveau international dans le contexte d'une économie mondialisée a été l'un des leitmotivs. M. Spidla, commissaire à l'Union européenne, a fait observer que, «dans le contexte d'une économie mondialisée, nous ne pouvons plus faire de distinction entre les politiques internes et les politiques externes. Si nous recherchons l'efficacité, nous avons pour devoir de combiner ces deux aspects, et c'est particulièrement vrai pour l'emploi et le social». M^{me} Burrow, déléguée des travailleurs de l'Australie, a également invité instamment l'OIT à soutenir les efforts accomplis pour que l'emploi vert soit «au cœur même de nos stratégies de l'emploi lorsque nous imaginons des “permis de polluer”. Nous devons financer l'innovation et partager les progrès techniques avec les pays en développement. Aucun individu, ni même aucun pays, ne peut parvenir seul à un résultat, et les employeurs et les travailleurs ont un rôle majeur à jouer dans cette quête». M. Benevides Gadelha, délégué des employeurs du Brésil, a estimé que «l'importance du travail décent pour la construction d'une société mondialisée et durable devrait être complétée par la promotion vigoureuse du rôle irremplaçable de l'entreprise durable en faveur du travail décent pour tous».
- 24.** L'urgence de s'attaquer aux inégalités dans les nations et entre elles a été évoquée dans de nombreux discours. M. Mdladlana, ministre du Travail de l'Afrique du Sud, a exprimé sa vive inquiétude au sujet des tensions sociales grandissantes, en soulignant que «ceux qui appartiennent au premier monde et ceux qui sont riches se font concurrence sur le terrain des investissements et des bénéfices. Dans les économies du tiers monde, la seule concurrence entre les gens se livre sur le terrain de la pauvreté». M. Xu, délégué des travailleurs de la Chine, a estimé que «l'Organisation internationale du Travail doit accorder une plus grande priorité aux travailleurs vivant dans les pays en développement, les aider à renforcer leur capacité d'action. On voit bien qu'il ne peut y avoir de développement commun s'il n'y a pas de développement des pays en développement». M^{me} Taipo, ministre du Travail du Mozambique, en a appelé «aux partenaires internationaux de coopération pour qu'ils adaptent leur stratégie d'investissement à l'objectif qui est le nôtre, afin de prendre en compte les intérêts nationaux de lutte contre la pauvreté, et la création non seulement de postes de travail, mais aussi d'emplois décents valorisant l'être humain». M^{me} Maslarova, ministre du Travail de la Politique sociale de la Bulgarie, a fait ressortir que «l'OIT a bien souvent souligné le fait que seules les mesures concertées dans les domaines politique, social, financier et économique permettront de parvenir à un développement durable et au bien-être social de l'humanité».
- 25.** La détermination à faire du travail décent un objectif mondial a été jugée essentielle par un certain nombre d'orateurs pour fixer les orientations d'une mondialisation équitable. M. Brandner, Secrétaire d'Etat parlementaire du ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales de l'Allemagne, a souligné que «seule une mondialisation complétée par le progrès social apporte des avantages durables aux pays industrialisés et aux pays en

développement. Les participants au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du G8, présidé par l'Allemagne, ont reconnu cet état de fait. Mais il nous faut admettre, en toute honnêteté, que nous sommes encore loin du but». M. Ito, secrétaire parlementaire à la Santé, au Travail et à la Prévoyance sociale du Japon a appelé l'attention sur la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G8 à Niigata et sur l'adoption du principe de l'équilibre mondial de Niigata, engagement à «promouvoir le dialogue social et la coopération sur le lieu de travail en vue d'établir un équilibre cohérent entre la croissance, l'emploi, la productivité et le souci écologique». M. Sacconi, ministre du Travail, de la Santé et de la Politique sociale de l'Italie, indiquant que son pays accueillera la prochaine réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G8, a souligné que «c'est dans notre intérêt commun que le travail décent soit considéré comme un objectif mondial et, en tant que tel, intégré dans les politiques et stratégies des autres institutions multilatérales».

26. Un certain nombre d'orateurs se sont penchés sur la réforme de l'OIT. M. Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité de la France a déclaré que «cette réforme est nécessaire pour renforcer la capacité d'action de l'OIT dans le monde et promouvoir efficacement le travail décent sur la planète». M. Fonseca Vieira da Silva, ministre du Travail et de la Solidarité sociale du Portugal, évoquant les attentes exprimées au Forum de Lisbonne sur le travail décent et une mondialisation juste au sujet de la capacité d'exécution de l'OIT, a insisté sur «la nécessité d'évoluer dans le sens de résultats concrets, de renouveler nos instruments de travail et d'aller plus loin encore dans la réalisation de nos engagements, afin de favoriser l'évolution de ce programme». M. Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi du Luxembourg, a exprimé son appui à «tous les efforts pour doter l'Organisation internationale du Travail de la capacité nécessaire pour jouer le rôle d'acteur clé dans le cadre de la gouvernance de la globalisation. La dotation de l'Organisation en moyens budgétaires, ordinaires et volontaires exigés pour le renforcement de ses capacités est essentielle». Il a aussi recommandé «une réflexion sur le mode de gouvernance internationale, sur une meilleure coordination des politiques économiques et sur la coopération permanente, si possible institutionnelle, des organisations internationales». M^{me} Del Rio, déléguée des travailleurs de l'Italie, a déclaré: «nous estimons que le budget ordinaire de l'OIT devrait être révisé pour offrir des moyens satisfaisants permettant la mise en œuvre de la Déclaration et de son suivi». M. Subramaniam, ministre des Ressources humaines de la Malaisie, a estimé que «l'OIT peut faire davantage grâce à sa présence régionale. Les représentants de l'OIT dans les bureaux régionaux doivent avoir une meilleure communication avec les Etats Membres de la région pour mieux comprendre les problèmes liés au travail qui se posent et pouvoir apporter l'assistance technique adéquate en tenant compte des aspirations nationales de chaque pays».
27. Mains orateurs ont évoqué l'importance de l'Agenda du travail décent de l'OIT pour l'instauration de sociétés et de relations internationales pacifiques, en faisant souvent état du rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. M. Trabelsi, délégué des travailleurs de la Tunisie, a estimé que la situation des travailleurs en Palestine ne faisait qu'empirer en raison «de la poursuite de l'occupation, de la spoliation des terres cultivables, de l'élévation du mur de séparation, ainsi que de la construction de nouvelles colonies et du renforcement de l'embargo contre Gaza et la Rive occidentale». M^{me} Arif, ministre des Affaires sociales et du Travail de la République arabe syrienne, a remercié le BIT de son rapport et a décrit la souffrance des travailleurs et des employeurs dans les territoires, qui est «l'illustration contemporaine la plus flagrante des atteintes à la dignité humaine, de l'oppression, de l'humiliation». M. Abdullah Ali, représentant de l'Autorité palestinienne, a invité l'OIT à renforcer le suivi des partenariats de production et à aider tous les employeurs à affronter les «difficultés quotidiennes rencontrées afin de renforcer leurs capacités et de faire face aux mesures de marginalisation, d'expropriation et d'expulsion pratiquées par les forces d'occupation».

-
28. Des contributions importantes tendant à faire avancer l'Agenda du travail décent ont été rendues publiques pendant la Conférence, et notamment l'annonce du Prix de l'OIT pour la recherche sur le travail décent de 2008 et la présentation de l'«Agenda Bahia». Le prix a été partagé par M. Joseph Stiglitz, économiste lauréat du prix Nobel, et M. Harry Arthurs, spécialiste canadien de renom dans le domaine du travail. M. Jacques Wagner, gouverneur de l'Etat brésilien de Bahia, a présenté à la Conférence la première initiative publique de travail décent dans le monde. Le programme novateur de Bahia montre comment le programme mondial en faveur du travail décent peut se développer à partir d'un ancrage local.

Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective

29. Alors qu'est célébré le dixième anniversaire de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, le troisième rapport global sur la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, publié en vertu du suivi de la Déclaration, a donné lieu à un échange de vues fructueux et à de nombreuses suggestions visant l'action future que le Conseil d'administration pourrait examiner. Il était particulièrement opportun que, dans le cycle de présentation des rapports sur la Déclaration, un rapport intitulé *Liberté d'association: enseignements tirés de la pratique*, soit publié l'année du 60^e anniversaire de l'adoption de la convention n° 87. Le rapport a été salué par de nombreux orateurs. M. Tabani, du groupe des employeurs, a souligné l'importance fondamentale qu'il y a à rappeler que «la liberté d'association crée un contexte propice à un choix volontaire de s'engager ou non dans la négociation collective». M. Trotman, s'exprimant au nom des travailleurs, a fait ressortir que, si de nombreux pays ont ratifié la convention n° 87, beaucoup de ceux qui ne l'ont pas encore ratifiée sont de très grandes nations qui représentent la moitié environ de la population mondiale. Il a soutenu que, ratification mise à part, ces pays doivent veiller à ce que «tout homme et toute femme, dans leur pays, se voient accorder véritablement la possibilité d'exercer leur liberté au travail et, par cette liberté, d'obtenir une justice sociale au travail, et dans le pays de façon générale».
30. De nombreux orateurs ont formulé des observations sur les informations et analyses fournies dans le rapport au sujet de l'exclusion de certains groupes de travailleurs du champ d'application de la législation sur le droit d'organisation. M. Ahmed, délégué des travailleurs du Pakistan, a fait observer que les travailleurs, non seulement du secteur informel mais aussi du secteur rural, qui constituent l'essentiel de la population dans son pays et dans d'autres pays en développement, se voient encore privés de ces droits fondamentaux en raison du féodalisme qui règne dans de nombreux pays en développement. Il a demandé instamment que les obstacles à l'exercice de ces droits soient supprimés, non seulement dans ce secteur, mais aussi dans d'autres comme les services essentiels, de même que pour le personnel domestique et les travailleurs migrants. M. Funes de Rioja, délégué des employeurs de l'Argentine et président du groupe des employeurs, a souligné avec force qu'il n'y a pas vraiment un équilibre dans l'évocation des cas où la liberté d'association des employeurs est compromise». M. Al-Dosari, ministre du Travail et des Affaires sociales du Qatar, qui s'est également exprimé au nom du Conseil de coopération du Golfe (CCG), a déclaré que les pays du CCG souhaitent «œuvrer par tous les moyens à promouvoir ces droits ainsi que la liberté d'association et la participation de tous les secteurs de la société et des partenaires sociaux dans le processus de développement de nos pays». M. Fernandez, ministre du Travail et de l'Emploi de l'Inde, a porté à la connaissance de la Conférence qu'en Inde les travailleurs employés dans le secteur informel jouissent des droits de négociation collective: ils ont ainsi constitué des sociétés coopératives, ce qui est crucial pour la transformation de l'agriculture. M. Rahman, délégué des employeurs du Bangladesh, a admis que la liberté

d'association et le droit de négociation collective «garantissent des conditions économiques et sociales dynamiques et favorables, mais aussi permettent aux partenaires sociaux de parvenir à un consensus propre à garantir une croissance ne faisant pas d'exclus».

- 31.** Plusieurs orateurs ont présenté des processus de réforme visant à renforcer le respect des principes énoncés dans la Déclaration. M. Nusrat, délégué gouvernemental du Pakistan, a signalé que le Premier ministre récemment élu, dans sa première allocution devant l'Assemblée nationale, s'est engagé à mettre la législation du travail en conformité avec les conventions de l'OIT. M. Plumato, délégué des travailleurs de l'Argentine, a mis en relief les mesures qui avaient permis de remettre en place le dialogue social après trois décennies pendant lesquelles son existence était virtuelle, et de renforcer la liberté syndicale en Argentine. M. Kassim, délégué gouvernemental du Nigéria, a exposé des réformes importantes et un projet de loi relatif aux institutions du travail, qui figure parmi «les nouvelles initiatives du gouvernement pour créer et réglementer les institutions du marché du travail chargées du règlement des différends».
- 32.** Le renforcement de la capacité institutionnelle des gouvernements et des organismes publics, ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs, d'exploiter toutes les possibilités offertes par la liberté d'association est une question qui a été abordée par nombre d'orateurs. M. Munyes, ministre du Travail du Kenya, a indiqué que «les gouvernements doivent être assistés pour créer des institutions qui permettront de faciliter la création de syndicats et d'organisations d'employeurs et qui favoriseront la négociation collective». M. Addoum, délégué gouvernemental du Maroc, a appelé l'attention sur «l'importance de la liberté d'association et de la négociation collective dans un contexte marqué par la montée de la concurrence et où le respect de la liberté syndicale est une condition sine qua non de la compétitivité économique et l'attraction des investissements étrangers». Il a insisté sur le rôle de l'Etat qui doit fournir un cadre défini par «une législation renouvée, l'existence d'institutions efficaces et l'efficacité de l'administration du travail».
- 33.** Se tournant vers l'avenir, des orateurs se sont déclarés satisfaits des suggestions émises dans le rapport concernant un plan d'action en quatre ans. M. Stosad, vice-ministre du Travail et de l'Insertion sociale de la Norvège, s'est référé à la «longue expérience de l'OIT en matière d'assistance aux Etats Membres sur les questions de réforme du droit du travail», soutenant qu'«il est essentiel que l'Organisation soit dotée d'une capacité suffisante pour poursuivre son travail dans ce domaine et répondre aux demandes d'assistance des Etats Membres». M^{me} Young, s'exprimant au nom du gouvernement du Canada, a fait observer que «des droits qui sont reconnus de manière abstraite mais non respectés sur le terrain n'apportent guère de différence dans la vie des employeurs ou des travailleurs». Les éléments nécessaires à leur respect sont un cadre législatif approprié, une bonne administration du travail et des mécanismes d'application, des institutions qui facilitent la négociation collective et le règlement des conflits, et des organisations d'employeurs et de travailleurs indépendantes. M. Van Holm, s'exprimant au nom du gouvernement de la Belgique, a relevé la diminution du financement extrabudgétaire de la coopération technique et a avancé que le moment est venu d'«examiner et ajuster le déséquilibre qui subsiste dans la répartition des ressources entre les quatre groupes de principes et droits fondamentaux». M. de Witt, au nom du gouvernement du Royaume-Uni, a appuyé vigoureusement «le mécanisme de supervision tout à fait unique à l'OIT, mécanisme qui permet aux organisations d'employeurs et de travailleurs de surveiller la mise en œuvre de ces droits et d'entamer un dialogue avec les gouvernements sur des questions de conformité. Ces processus ont permis à l'OIT d'en faire autant, si ce n'est davantage, que toute autre organisation, pour mettre en lumière les violations et veiller au respect des droits internationaux des travailleurs». Le porte-parole des travailleurs comme celui des employeurs ont recommandé une augmentation de l'appui

accordé pour que soit renforcée la capacité des partenaires sociaux d'organiser et de représenter leurs membres et ont déclaré qu'ils attendent avec intérêt l'examen par le Conseil d'administration des propositions contenues dans les nombreuses suggestions utiles qui ont été formulées.

L'emploi rural pour réduire la pauvreté

- 34.** M^{me} Fehringer, rapporteuse de la Commission de l'emploi rural, a fait observer que 3,4 milliards de personnes, soit les trois quarts de la population pauvre du monde, vivent dans les zones rurales, ce qui fait clairement ressortir que la promotion du travail décent dans ces régions est un élément indispensable pour se rapprocher des OMD et faire progresser l'Agenda du travail décent de l'OIT. La discussion générale de la commission a été très fructueuse. Comme le président de la commission, M. Chisupa, membre gouvernemental de la Zambie, l'a déclaré en proposant l'adoption de ses conclusions: «Ce débat était d'une importance capitale, quant au fond et en raison du moment où il s'est tenu. La question de l'emploi rural est très étroitement liée aux thèmes plus vastes de la lutte contre la pauvreté et du développement durable. La crise récente liée à la cherté des denrées alimentaires a centré l'attention sur le rôle capital du secteur agricole dans l'économie mondiale en général et dans l'approvisionnement des denrées alimentaires en particulier.» Le vice-président travailleur, M. Ritchie, a reconnu que, compte tenu des 800 millions de personnes dans le monde qui souffrent de la faim et de l'accroissement rapide de ce nombre dans bien des pays en développement, «le meilleur moyen d'assurer à cette population une alimentation suffisante est le travail décent, c'est-à-dire un travail rural décent qui permettra de lutter contre la pauvreté». M^{me} Fehringer, rapporteuse de la commission, a également estimé que la «promotion du travail décent dans les régions rurales est un élément indispensable pour faire progresser l'Agenda du travail décent et se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement». Tout en insistant sur l'importance capitale de l'agriculture pour soutenir une croissance économique générale qui profite largement aux populations pauvres, M. O'Reilly, vice-président employeur de la commission, a attiré l'attention sur le danger de confondre milieu rural et agriculture. Pour sortir de la pauvreté, l'emploi et les entreprises non agricoles jouent un rôle essentiel.
- 35.** Au cours de la discussion, les défis de l'emploi dans les régions rurales ont été examinés dans l'optique des quatre objectifs stratégiques du travail décent. Cette discussion a abouti à l'élaboration d'un cadre général d'action. Ce cadre d'action identifie des stratégies visant à promouvoir l'emploi productif en zones rurales, notamment des politiques économiques, des politiques axées sur le développement des compétences, de la technologie et de l'employabilité, ainsi que des politiques de promotion d'entreprises durables en zones rurales. Il tient également compte des réglementations et institutions du marché du travail dans les zones rurales. Il traite en outre de stratégies visant à étendre les droits au travail aux zones rurales et énonce ce qui peut être fait pour accroître la protection et l'insertion sociales et pour promouvoir le dialogue social et une meilleure gouvernance.
- 36.** Les conclusions confirment l'importance de la contribution que l'OIT peut apporter à la promotion de l'emploi rural. Elles fournissent des orientations détaillées à l'OIT en ce qui concerne ses futurs domaines d'activité à l'appui de la promotion de l'emploi rural dans le cadre des quatre objectifs stratégiques de l'Organisation, notamment les activités de promotion, de recherche et d'assistance technique susceptibles de sous-tendre un tel effort, les principes directeurs et les moyens d'intervention qui peuvent être utilement développés, ainsi que les partenariats avec des organisations, telle l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), aptes à appuyer les efforts de l'OIT dans ce domaine. Toutes ces questions sont examinées dans le cadre de l'engagement de l'Organisation à travailler avec les Etats Membres à la mise en œuvre de programmes par

pays de promotion du travail décent (PPTD) efficaces, ainsi que dans le contexte plus large de la réforme des Nations Unies.

37. Je voudrais remercier ici le bureau de la commission ainsi que tous ses membres pour le travail ardu qu'ils ont accompli et qui a permis d'obtenir cet excellent résultat. Le Bureau va maintenant entreprendre un examen attentif des précieuses orientations fournies par la commission et établir un plan d'action ciblé et concret pour ses travaux dans ce domaine important. Je souhaite également saluer la contribution de la commission à la préparation d'une résolution concernant le rôle de l'OIT et de ses mandants tripartites face à la crise alimentaire mondiale. Tout comme les conclusions de la commission, cette contribution fournira au Bureau une orientation précieuse dans son travail de suivi de la crise alimentaire mondiale.

Aptitudes professionnelles pour une meilleure productivité, la croissance de l'emploi et le développement

38. Les conclusions adoptées par la Commission des aptitudes professionnelles traduisent la ferme volonté des gouvernements et des partenaires sociaux de renforcer la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie, fondements de l'employabilité des travailleurs et de la durabilité des entreprises dans le cadre de l'Agenda du travail décent. Ces conclusions se basent sur la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et sur les conclusions concernant la promotion d'entreprises durables adoptées l'an dernier par la Conférence. Dans son allocution devant la plénière de la Conférence, le président de la commission, M. Armitage, a félicité les membres de la commission d'avoir discuté de sujets complexes en faisant en sorte de ne jamais rompre le dialogue malgré leurs positions souvent diamétralement opposées. La valeur de ces conclusions découle en grande partie du fait que l'on y est parvenu grâce au consensus. La vice-présidente travailleuse, M^{me} Jacob, et le vice-président employeur, M. Renique, ont exprimé une opinion similaire, soulignant que les mandants ont maintenant fait leurs conclusions qui énoncent les responsabilités et les actions incombant aux gouvernements et aux partenaires sociaux et qui fixent les priorités de l'assistance fournie par le Bureau. Comme l'a dit la vice-présidente travailleuse, le véritable défi est celui de la «marche à suivre», c'est-à-dire la mise en pratique des conclusions adoptées.
39. Les conclusions relèvent l'existence d'un cercle vicieux, caractérisé par un niveau d'instruction insuffisant, une formation médiocre, une productivité faible, des emplois de mauvaise qualité et de bas salaires, dans lequel se retrouvent pris au piège les pauvres qui travaillent et qui exclut les travailleurs dépourvus des qualifications pertinentes de toute participation à la croissance économique et au développement social. Les conclusions envisagent de lui substituer un cercle vertueux dans lequel les améliorations de la qualité et de la disponibilité de l'instruction et de la formation pour les hommes et les femmes stimuleraient l'innovation, l'investissement, le progrès technique, le développement des entreprises, la diversification économique et la compétitivité nécessaires pour accélérer la création d'emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité ainsi que pour renforcer la cohésion sociale.
40. Il a été cependant reconnu que le développement des compétences ne permettra pas à lui seul d'améliorer la productivité et l'emploi. D'autres facteurs clés y contribuent, notamment le respect des droits des travailleurs, l'égalité entre hommes et femmes, les normes de sécurité et de santé, des relations professionnelles et un dialogue social de qualité, une protection sociale efficace et des politiques actives du marché du travail et de croissance de l'emploi.

-
41. C'est aux gouvernements qu'incombe la responsabilité globale de créer, en consultation avec les partenaires sociaux, un cadre propice à la satisfaction des besoins de compétences actuels et futurs. Afin de lier les compétences à la productivité, à l'emploi, au développement et au travail décent, les politiques de développement des compétences devraient se fixer trois objectifs, à savoir: adapter l'offre à la demande actuelle de compétences; aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter au changement; et enfin anticiper et acquérir les compétences qui seront demandées à l'avenir.
 42. La réalisation de ces objectifs requiert des gouvernements qu'ils assurent, en collaboration avec les partenaires sociaux, la cohérence du lien établi entre le développement de l'instruction et des compétences, d'une part, et les politiques du marché du travail, technologiques, de l'investissement, commerciales et macroéconomiques, d'autre part. Dans ce contexte, il sera primordial de disposer d'institutions efficaces au niveau interministériel et d'instaurer un dialogue social constructif.
 43. Les conclusions adoptées par la commission entendent aider les pays à utiliser le développement des compétences pour tirer parti des opportunités qu'offrent les acteurs du changement au niveau mondial tout en limitant leur effet négatif; intégrer le développement des compétences dans les stratégies de développement nationales et sectorielles; ouvrir des filières d'éducation harmonieuses rattachant l'instruction de base, la formation professionnelle, l'entrée sur le marché du travail et la formation tout au long de la vie; et étendre l'accès à l'éducation et à la formation aux couches défavorisées de la société. Elles demandent l'appui de l'OIT tant au siège que dans les pays. Les priorités fixées pour les nouvelles recherches comprennent le recours au développement des compétences afin de faciliter la transition des activités de l'économie informelle vers l'économie formelle de même que la détermination de l'impact des principaux acteurs du changement, tels le commerce et le changement climatique, sur l'emploi et le développement des compétences. Parmi les priorités fixées pour les services consultatifs et la coopération technique figurent l'amélioration des services de l'emploi, des informations sur le marché du travail et de la prévision des besoins de compétences; l'établissement de liens entre les employeurs et les prestataires de formation et le développement de l'apprentissage sur le lieu de travail – notamment grâce à la modernisation des systèmes d'apprentissage traditionnels; le développement de systèmes régionaux de reconnaissance des compétences et l'accroissement de la disponibilité et de la qualité de l'offre de formation professionnelle dans les zones rurales, conformément aux conclusions sur la promotion de l'emploi rural.
 44. Concernant ces régions et d'autres également, le Bureau a été enjoint à consulter les gouvernements et les partenaires sociaux au sujet de la possibilité d'adapter à la conjoncture d'autres pays des méthodes ou des approches qui se sont avérées efficaces dans certains pays. Il a également été reconnu que l'engagement pris par l'OIT de travailler en coordination au niveau national avec d'autres organismes des Nations Unies – dans le cadre «Unis dans l'action» – était particulièrement important dans le domaine du développement des compétences en raison de la répartition entre différents ministères des responsabilités en matière d'éducation et de développement des compétences et de l'appui apporté par d'autres organisations du système des Nations Unies. L'appel à la coordination des politiques de développement des compétences des ministères du travail et de l'éducation – dont l'importance a également été soulignée par la campagne d'information menée à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants – nécessitera une volonté similaire de coordination entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales.
 45. Les mandants ont instamment demandé que l'éradication du travail des enfants soit liée au développement des compétences. M. Lupi, ministre du Travail et de l'Emploi du Brésil a insisté «sur l'importance des actions préventives en tant qu'axe central de nos politiques

dans ce domaine. L'éducation, sans l'ombre d'un doute, est l'élément fondamental, la clé pour l'éradication du travail des enfants dans le monde.» M. Cerescu, délégué des employeurs de la République de Moldova, a ajouté: «Une éducation de qualité représente la passerelle qui permet à l'enfant, une fois adulte, de faire son chemin dans la vie. C'est la prise de conscience du problème du travail des enfants qui permettra aux employeurs de la République de Moldova de trouver d'autres variantes à ce travail, là où il existe.»

Application des normes

46. Cette année, la Commission de l'application des normes de la Conférence célébrait le 60^e anniversaire de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, ainsi que le cinquantenaire de la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. Elle a également célébré le dixième anniversaire de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998. La commission a mis en avant l'importance du tripartisme et du dialogue – qui sont à la racine même de l'existence de la Commission de la Conférence – et qui ont, cette année encore, apporté la preuve de leur valeur. Ils font le dynamisme de la commission et sont au cœur de ses discussions bien étayées sur les principales questions d'actualité liées au travail.
47. Ce dynamisme se retrouve dans les récentes évolutions pratiques des méthodes de travail de la commission et les ajustements plus spécifiques qu'elle a effectués dans l'intérêt de son bon fonctionnement. Ces évolutions ou ces ajustements n'auraient pu se concrétiser sans un consensus tripartite. Au cours de sa discussion générale, la commission a reconnu les changements positifs intervenus dans ses méthodes de travail suite aux recommandations du groupe de travail tripartite mis en place il y a deux ans pour étudier les différentes questions qu'elle avait soulevées. La commission a estimé qu'un certain nombre de points importants avaient été examinés, ce qui lui a permis de travailler de manière plus efficace et efficiente, en particulier du fait d'une transparence accrue. Elle a reconnu que des améliorations pouvaient encore être apportées et que le groupe de travail devait poursuivre sa tâche. Ce pragmatisme s'est également retrouvé dans la procédure employée par la commission pour adopter une liste de 23 cas individuels, auxquels il faut encore ajouter les cas suivants: i) l'application par le Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, qui a été examinée à nouveau cette année dans le cadre de la séance spéciale; et ii) la discussion tenue par la commission sur le cas de l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, par la Colombie, suite à la soumission volontaire par le gouvernement d'informations sur les mesures prises à cet égard.
48. Les questions importantes examinées par la commission prouvent une fois encore que ses travaux sont d'actualité et que ses débats sont éclairés par les connaissances et la compétence de ses membres qui ont une expérience personnelle des réalités sociales à l'échelle nationale. Le travail réalisé en amont par la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations est un autre élément essentiel. La nature complémentaire des deux commissions – qui est le trait caractéristique du système de contrôle de l'OIT – a été explicitement soulignée cette année, tant par le groupe des employeurs que par le groupe des travailleurs.
49. La Commission de la Conférence a examiné l'étude d'ensemble menée par la commission d'experts sur la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, et la recommandation (n° 84) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949. Cette discussion riche et intéressante a fait ressortir l'importance qu'il y a pour l'OIT à prendre position dans ce débat majeur sur la dimension sociale des marchés publics. De nombreux membres de la commission, ne faisant pas partie du groupe des employeurs, se sont déclarés

favorables à la conduite d'activités promotionnelles et de sensibilisation au sujet de la convention. Par ailleurs, les membres étaient unanimes pour soutenir la convocation par le BIT d'une réunion tripartite d'experts afin d'examiner la question complexe de savoir s'il convient d'intégrer les clauses sociales dans les contrats relatifs aux marchés publics et, dans l'affirmative, comment s'y prendre. Dans le contexte général des discussions de la Commission de la Conférence au sujet de l'étude d'ensemble, un débat interactif sur la dimension sociale des marchés publics a été organisé. Y ont participé des personnalités importantes, notamment le président de la Commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen.

- 50.** Pour ce qui est de l'application de la convention n° 29 par le Myanmar, la commission a demandé que les travaux de reconstruction entrepris suite au passage du cyclone Nargis s'effectuent sans aucun recours au travail forcé et dans le plein respect des droits civils et des normes internationales du travail. Elle a également demandé au gouvernement de relâcher les personnes qui ont été incarcérées en raison de leurs liens avec l'OIT et de mettre immédiatement fin à l'assignation à résidence de Daw Aung San Suu Kyi. Elle a instamment prié le gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour donner sans plus attendre leur plein effet à l'ensemble des recommandations de la Commission d'enquête de l'OIT.
- 51.** Tenant compte dans sa sélection des cas individuels à discuter des nombreux commentaires formulés par les gouvernements, la commission est parvenue à trouver un équilibre entre les différentes régions en répartissant les cas comme suit: Afrique (cinq cas); Etats arabes (deux cas); Asie et Pacifique (six cas); Europe (sept cas); Amériques (cinq cas).
- 52.** En cette année importante qui marque l'anniversaire des conventions n°s 87 et 111, les cas sélectionnés par la Commission de la Conférence concernaient principalement l'application des conventions fondamentales (21 cas, dont 11 relatifs à la liberté syndicale et à la négociation collective et trois concernant la non-discrimination). Deux cas – l'un étant un «cas de progrès» – avaient trait à la convention prioritaire (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947. Les deux conventions techniques faisant l'objet d'une discussion étaient la convention (n° 162) sur l'amiante, 1986, et la convention (n° 180) sur la durée du travail des gens de mer et les effectifs des navires, 1996. Les sept cas pour lesquels la commission d'experts avait invité les gouvernements concernés à fournir des informations à la Conférence ont tous été retenus pour discussion par la Commission de la Conférence. Cette commission a jugé nécessaire d'adopter des paragraphes spéciaux pour exprimer sa préoccupation au sujet de deux cas, ceux du Bangladesh et du Zimbabwe, relatifs à l'application de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.
- 53.** Comme elle le fait depuis maintenant trois ans, la Commission de la Conférence a recommandé ou sollicité une assistance technique pour 16 Etats Membres en ce qui concerne les cas individuels qui ont été discutés. L'association des mécanismes de contrôle et les orientations pratiques fournies par la coopération et l'assistance techniques est une autre dimension capitale du système de contrôle de l'OIT.
- 54.** Au cours de sa longue histoire, la Commission de la Conférence s'est continuellement engagée dans d'intenses discussions sur de nombreuses questions et a toujours souhaité préserver la valeur d'un débat tripartite franc et exhaustif. Elle n'a par conséquent jamais perdu de vue le fait que, au-delà de son rôle central dans le système de contrôle de l'OIT, sa tâche est d'une importance primordiale pour la protection efficace des droits des employeurs et des travailleurs.

Finances

55. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie pour examiner le rapport financier et les états financiers vérifiés du soixante-dixième exercice (2006-07) ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes. Ce dernier, M. Burr, Contrôleur et auditeur général du Royaume-Uni, a approuvé sans réserve les états financiers. Il a formulé un certain nombre de recommandations importantes concernant la gestion financière, la gestion des projets de coopération technique, les technologies de l'information et la gouvernance. La mise en œuvre de ces recommandations a déjà commencé et un rapport complet sera soumis au Conseil d'administration à ce sujet. La commission s'est également prononcée en faveur de la restitution de leur droit de vote aux gouvernements de la République centrafricaine, des Comores, des Iles Salomon et de l'Iraq. Je salue les efforts qui ont été faits par les Etats Membres dans le but d'honorer les engagements pris envers l'Organisation et ce, nonobstant les difficultés que rencontre leur économie nationale. En approuvant une recommandation du Conseil d'administration concernant le traitement de la prime nette, la commission a confirmé l'importance de fournir le financement voulu au projet de rénovation et de modernisation du bâtiment du siège de l'OIT.
56. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le président et rapporteur de cette commission, M. G. Kristinsson de l'Islande, son vice-président, M. Peter Klekner de la Hongrie, ainsi que les observateurs des groupes, M. Barde pour les employeurs et M. Blondel pour les travailleurs. Le succès des travaux de la Commission des finances, dont l'importance est capitale, est dû en grande partie à la manière constructive avec laquelle ils les ont conduits.

Conclusion

57. En plus des discussions importantes sur les orientations à prendre, qu'elles touchent des sujets d'actualité ou explorent de nouveaux horizons, la session de 2008 de la Conférence a vu l'élection d'un nouveau Conseil d'administration. Je conclurai donc en remerciant les membres sortants du Conseil d'administration pour leur dévouement et leur ardeur au travail au cours des trois dernières années. Pour nombre d'entre eux, le fait d'être membres du Conseil d'administration représente toute une vie passée au service de notre Organisation. Je suis très fier d'avoir travaillé avec vous tous et ce fut un grand honneur pour moi. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue aux membres nouvellement élus. J'attends avec impatience de faire votre connaissance, et de vous connaître aussi bien que vos prédécesseurs. Je suis convaincu que nous serons en mesure de poursuivre et d'amplifier les progrès que nous avons obtenus dans le renforcement de la capacité de l'OIT d'aider ses Membres à relever les défis d'une mondialisation socialement juste. Le caractère tripartite de l'OIT est très spécial et il est plus que jamais nécessaire, dans une période de changements économiques et sociaux importants, pour assurer aux travailleuses et aux travailleurs que leurs craintes et leurs aspirations sont prises en compte. La session de 2008 de la Conférence a énormément enrichi l'Organisation et permettra au nouveau Conseil d'administration de former un cadre stratégique pour 2010-2015 basé sur un programme concret de mise en œuvre de notre nouvelle Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.